



Cuisine sur mesure ->Obstruction Ventilation Chaudière gaz

Par **Thomas Giraud**, le **28/11/2017** à **17:33**

Bonjour,

J'ai fait concevoir ma cuisine sur mesure basée sur mes propres dimensions.

Le cuisiniste est en charge de la réalisation, soustraite la livraison et de la pose.

Le poseur s'est rendu chez moi afin avant le lancement en fabrication de cette cuisine et n'a remonté aucun point bloquant.

Cependant en effectuant la pose, la cuisine obstrue une ventilation au sol obligatoire vis à vis de ma chaudière à gaz.

Je me retrouve contraint à effectuer une nouvelle arrivée d'air.

Aurais-je du l'anticiper et le préciser lors de développement de la cuisine ou le cuisiniste/poseur sont responsable de ne pas me l'avoir remonté/demandé ?

Merci pour vos retours

Par **youris**, le **28/11/2017** à **18:01**

bonjour,

si c'est vous qui avez fourni les cotes des meubles à fabriquer, il était de votre responsabilité de fournir les bonnes dimensions, il n'avait pas à vérifier si les mesures que vous avez fournies étaient exactes.

parfois il suffit de percer la paroi du meuble pour recréer l'arrivée d'air.

salutations